

zangles.

Résidence d'artistes plasticiens en collectif

Centre de création contemporaine, Relais Culturel Régional

Date limite des candidatures : le 15 décembre 2017.

Un projet compatible avec les exigences et moyens de l'association est demandé. La durée de la résidence du collectif sera calculée selon le nombre d'artistes auteurs impliqués dans le projet. La présence sur le site ne pourra excéder 40 jours. Une bourse, un financement de production, des ateliers et des logements seront attribués au collectif résident. Une exposition sera organisée.

Le collectif d'artistes plasticiens auteur sera sollicité pendant sa résidence pour des rencontres, conférences et autres relations avec nos publics. Ces sollicitations prendront en compte les disponibilités du collectif, se fera en concertation et ne viendra pas affecter le temps nécessaire à la bonne marche de la résidence. Si des projets de médiations s'organisent, avec l'accord du collectif et selon le travail nécessaire réclamé, un contrat complémentaire à la résidence sera rédigé. Selon le statut du collectif, la formalisation d'une convention ou de plusieurs contrats d'adhésion seront signés.

Résidence de création, de territoire mission et de construction. Une exposition de fin de résidence sera organisée.

Le budget pour cette résidence collective est de 10000 euros.

Pour toutes les résidences organisées par zangles, les artistes sont logés, et un budget pour les repas des artistes auteurs est attribué. A noter la proximité de la gare sncf (ligne Paris Granville), Agglomération de 50 000 habitants, tout services et commerces sur place.

Le dossier doit contenir pour être étudié

- Une note d'intention
- Un dossier photographique significatif de la démarche artistique du collectif.
- Un budget prévisionnel détaillant la part des honoraires des plasticiens du collectif, la production, les voyages et transports.

Aucune thématique ou médium n'est imposé. Il est cependant nécessaire de penser la venue au sein du Relais Culturel Régional comme un temps de rencontre avec un environnement, une ville et une population. C'est bien la nature de l'intention artistique et le travail déjà effectué qui est décisif dans les choix réalisés par le comité de sélection. Pour les artistes vidéastes, une compilation du travail sur dvd compatible sur un maximum de lecteurs. ET toutes les pièces permettant selon sa volonté une vision complète du travail.

Aide technique et résidence

Le collectif d'artistes exposant organise sa résidence et la mise en place de ses œuvres de façon autonome en relation avec l'équipe zangles. L'association organise l'accueil des artistes auteurs, son logement, la mise à disposition d'ateliers et les relations nécessaires à la réalisation du projet avec les associations locales, les entreprises et les artisans.

L'équipe zangles pourra fournir dans la limite de ses possibilités une aide pendant la durée de l'accrochage ou de l'installation de son œuvre au sein de l'espace zangles et/ou hors les murs. Il est demandé aux artistes de venir avec leurs outillages. Cependant, l'association peut mettre à disposition: Petit outillage et des outils électro-portatif. Connexion WIFI et ordinateurs.

Communication

Diffusion du programme zangles en Normandie, dans d'autres régions, dans les offices de tourisme, des lieux culturels. Presse locale.

Inauguration (1000 cartons d'invitations dont 500 envoyés par nos soins). Une page est ouverte sur le site www.zangles.org au nom du collectif, avec un texte et des images de l'exposition (Mise en place d'un lien avec le site personnel des artistes du collectif si ce dernier le souhaite)

Propriété

Les artistes auteurs sont propriétaires des œuvres réalisées dans l'enceinte du Relais Culturel Régional, mais l'association se réserve le droit de les photographier et d'utiliser ces images sur ses différents outils de communication et de diffusion. En cas de coproduction avec une autre structure culturelle, ou un mécénat d'entreprise, une convention spécifique sera rédigée.

Mode de sélection

Les dossiers sont étudiés par l'équipe zangles qui réalise une première sélection. Les dossiers acceptés par l'équipe et ceux ne faisant pas l'unanimité seront soumis au comité de sélection. Seuls les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences de l'association ne seront pas soumis au comité. Ensuite, un comité de sélection indépendant réunissant l'équipe, des professionnels et amateurs d'art contemporain, des adhérents de l'association, des représentants des collectivités territoriales (Agglomération de Flers et de la Région Normandie) et des artistes ayant auparavant exposés à zangles étudieront les dossiers sur une ou deux journées selon le nombre de dossiers reçus. Les choix sont concertés, évalués collectivement, la décision finale revient à la direction de l'association.

Organisation

Un planning de présence du collectif sélectionné s'établira en collaboration avec l'association selon leurs possibilités personnelles et professionnelles. **Le temps de présence à Flers n'est pas obligatoirement engagé sur une seule période.**

Une convention de résidence sera établie entre le collectif et l'association où sera stipulé le calendrier et les conditions de résidence et d'exposition.

Envoi des candidatures par courrier avant le 15 décembre 2017. (cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers seront renvoyés aux auteurs plasticiens s'il est envoyé une enveloppe affranchie au tarif nécessaire. Sinon, ils seront archivés et pourront être retirés sur place en ayant prévenu au préalable l'association par courrier ou courriel.

Les dossiers non complets ou envoyés par courriel ne seront pas étudiés.

zangles

11 rue Schnetz

61100 Flers/France

Farida Le Suavé, présidente de l'association zangles.

Eléonore Paysant, développement des publics et médiation.

Jérôme Letinturier, directeur.

Ce programme de résidences est organisé sous réserve de reconduction des financements attribués par le Conseil Régional de Normandie , l'Agglomération du Pays de Flers le département de l'Orne et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Fiche de renseignements à retourner
(Appel et fiche de renseignement téléchargeable sur le site internet
www.zangles.org, onglet « pratique »)

Une note d'intention
Un dossier artistique
Enveloppe affranchie pour le retour du dossier /Oui/ /Non/

Nom
Prénom
Nationalité
Age
Adresse
Pays
N° Siret, / N° MDA
(MDA, AGESSA...autre)

Informations facultatives, l'association étudiera les demandes mais se conformera aux exigences de nos partenaires et des possibilités offertes par notre structure.

Souhaite pouvoir venir accompagné par une personne.

Oui Nombre de nuitées :

/Non/

Souhaite pouvoir recevoir en résidence ses enfants

Oui Combien : Nombre de nuitées :

/Non/

Les informations suivantes resteront confidentielles et ne seront pas fournies au comité de sélection. Elles seront utilisées par notre association pour organiser au mieux sa communication et améliorer ses services aux auteurs plasticiens.

Comment avez-vous connu notre appel de résidences arts plastiques ?

FRAAP /Oui/ /Non/

CNAP /Oui/ /Non/

www.zangles.org /Oui/ /Non/

Autre site internet Si oui lequel :

Un réseau d'artistes, un collectif. Si oui lequel :

Un artiste venu en résidence à zangles ?

Une compagnie de danse ?

Un média local ou national Si oui lequel ?

Facebook ?

/Oui/ /Non/

Une de nos éditions papier ?

Si oui laquelle :

Une institution publique (Drac, Frac, centre d'art...une représentation publique.) ?

Si oui laquelle :

Connaissez-vous les autres relais culturels régionaux de Normandie ?

Si oui, lesquels ?

Si vous ne résidez pas en Basse Normandie êtes vous déjà venu dans notre région ?

/Oui/ /Non/